

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de
PAROISSE DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ

PAR LE SOUSSIGNÉ, Sonia Gagné, Directrice Générale et greffière-trésorière

QUE : -

Lors de la séance du conseil du 3 juin 2024, le conseil de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton va adopter le règlement 04-2023, règlement a pour but de régir la démolition de certains immeubles.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures d'ouverture du bureau

DONNÉ à Sainte-Apolline-de-Patton ce 10^e jour du mois de mai 2024.



Directrice Générale et Greffière-Trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Sonia Gagné, directrice générale et greffière-trésorier, de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil entre 12 et 16 heures, le 10^e jour de mai 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10^e jour de mai 2024



Directrice Générale et Greffière-Trésorière